

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2020

Numéro interne de l'acte : 08

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 29

Nombre de suffrages : 29

Date de convocation

02/07/2020

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt, le quatre juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MAHAMOUDOU Laouia .

Etaient présents :

MADI OUSSENI Mohamadi, ABDALLAH Halimaty, ABDOURAHAMANE Céline, ALBERT Zalia, ANGATAHI Anli, ANRIFADJATI Anli, ASSANI Helene, ATTOUMANE Binti, BOINA Rifay, BOINAIDI Habachia, CHANFI Bibi, CHEBANI Mohamadi, M. DAROUECHI Navi, HAMISSI Roukia, HASSANI Roza, ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI Chamsiddine, M. Mohamed ASSANI MAHAMOUDOU Laouia, MATTOIR Moissinga, MATTOIR Abouchia, OMAR Yancoub, OUSSENI Djabiri, Mme RIDHOI Zaïnabou, SAID Zozofina, SAID-HALIDI Ambdirahamane, SOUMAÏLI Mhamadi, TOUMBOU Mariama, YBRAHIMA Ybrahim

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Roza HASSANI

Objet : D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après le scrutin du 28 juin 2020 sont proclamés élus :

1	M. Mohamadi MADI OUSSENI	AGIR
2	Mme Laouia MAHAMOUDOU	AGIR
3	M. Djabiri OUSSENI	AGIR
4	Mme Helene ASSANI	AGIR
5	M. Mohamadi CHEBANI	AGIR
6	Mme Halimaty ABDALLAH	AGIR
7	M. Ybrahim YBRAHIMA	AGIR
8	Mme Mariama TOUMBOU	AGIR
9	M. Ambdirahamane SAID-HALIDI	AGIR
10	Mme Bibi CHANFI	AGIR
11	M. Mhamadi SOUMAÏLI	AGIR
12	Mme Habachia BOINAIDI	AGIR
13	M. Ramadani ISSOUFFI	AGIR
14	Mme Céline ABDOURAHAMANE	AGIR
15	M. Rifay BOINA	AGIR
16	Mme Abouchia MATTOIR	AGIR
17	M. Yancoub OMAR	AGIR
18	Mme Roza HASSANI	AGIR
19	M. Anli ANGATAHI	AGIR
20	Mme Roukia HAMISSI	AGIR

21	M. Mohamed ASSANI	AGIR
22	Mme RIDHOI Zaïnabou	SCA
23	M. M'Dzouoini SAID	SCA
24	Mme Zozofina SAID	SCA
25	M. Ibrahim SOILIH	SCA
26	Mme Binti ATTOUMANE	SCA
27	Mme Zalia ALBERT	LR-H
28	M. Anli ANRIFADJATI	LR-H
29	Mme Moissinga MATTOIR	LR-H

Après avoir procédé à l'appel des élus et enregistré les pouvoirs, le maire sortant déclare l'installation du conseil municipal pour le mandat 2020-2026 et cède la présidence de la séance au doyen de l'assemblée. Il assure cette présidence jusqu'à l'élection du nouveau maire qui devient alors maître de l'ordre du jour.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Chiconi
Le Maire,

